

## A LIRE

dans ce numéro :

Le textile ..... Page 2

Charité mal ordonnée ..... Page 3

Picard défend ses positions ..... Page 4

Examen de conscience ..... Page 6

NEWS DIGEST ..... Page 8



"Quel homme de bonne foi oserait nier que la grève ait constitué trop souvent le seul moyen efficace pour le monde ouvrier de faire entendre sa voix, de réclamer son pain quotidien, d'obtenir la diminution de journées de travail abusives ou encore de meilleures conditions de sécurité et d'hygiène?"

"Et qui donc aurait le front d'affirmer qu'aujourd'hui, la situation des ouvriers et des petits employés est devenue si parfaite dans une société harmonieusement organisée, de telle sorte que la grève constituerait une arme périmée et son usage, toujours une faute? Nous, chrétiens, qui devons aimer la vérité par-dessus tout, sachons donc regarder les choses en face et ne laissons pas les arbres nous cacher la forêt."

S. E. Mgr CHAPPOULIE,  
Evêque d'Angers.

VOL. XXIX — No 40

Montréal, 23 octobre 1953

# UNE FÊTE OUVRIÈRE



M. Gérard Picard, président de la C.T.C.C., dévoile le monument offert à la coopérative d'habitation par les travailleurs syndiqués de Victoriaville. Cette statue, qui représente la Sainte Famille, se trouve située sur une petite place au centre de la nouvelle paroisse ouvrière constituée par les coopérateurs. "On ne peut parler du respect de la famille, a dit M. Picard, si l'on n'est pas capable, dans un pays riche, de fournir à cette famille des conditions de logement convenables."

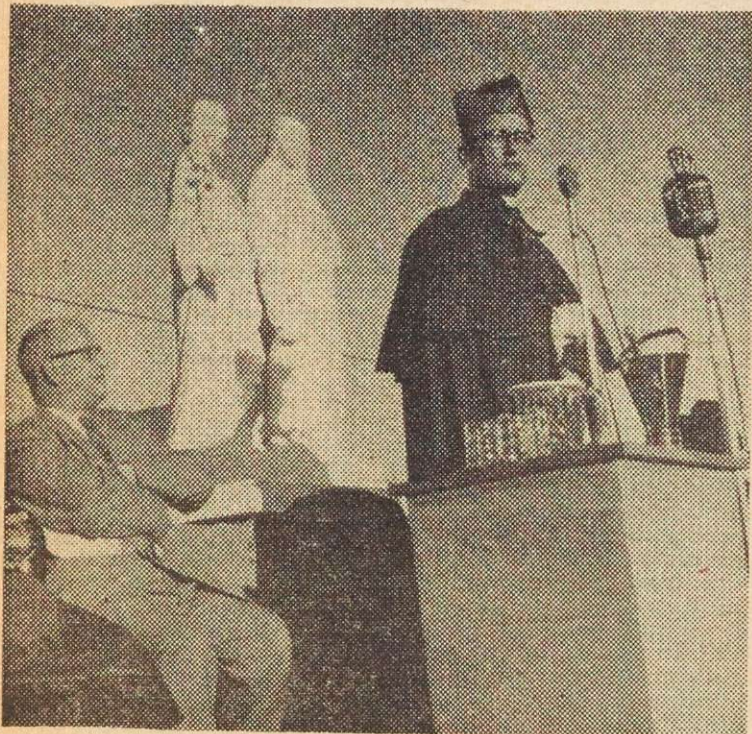
## Dévoilement d'un monument à Victoriaville - Une paroisse nouvelle, née de la coopération

Les citoyens de Victoriaville avaient, samedi dernier, l'occasion d'assister à plusieurs démonstrations publiques: bénédiction d'un nouvel hôtel de ville, discours du premier ministre de la province, banquets, etc. Mais la fête qui a créé le plus d'intérêt chez les syndiqués fut sans doute la bénédiction d'un monument dans le parc de la Coopérative d'habitation de la paroisse Ste-Famille.

Son Excellence Monseigneur Albertus Martin, évêque du diocèse, a bien voulu venir bénir cette statue de la Sainte Famille, qui est un don des syndicats ouvriers de Victoriaville.

Monsieur Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., a procédé au dévoilement de cette statue devant une foule de plusieurs milliers de personnes.

Le Très Révérend chanoine Henri Pichette, qui adressa la parole à la fin de la cérémonie, participa aussi au dévoilement de la plaque commémorative.



Son Excellence Mgr Albertus Martin, évêque de Nicolet, adresse la parole à la population ouvrière réunie pour la fête. Son Excellence a témoigné publiquement de l'entière confiance qu'il place dans les syndicats de son diocèse et dans la C.T.C.C. "On vous a accusés faussement", a-t-il dit. On remarque, à gauche, M. Emilien René, président du Conseil central.

### Invités

Sur la tribune d'honneur érigée dans le parc autour de la statue, on remarquait: un ancien aumônier, M. l'abbé Albert Dumas, ainsi que M. le promoteur Charles-Edouard Boutet, les échevins Roger Bergeron et Omer Hébert. Plusieurs curés des environs s'étaient joints, pour la cérémonie, au curé de la paroisse Ste-Famille, l'abbé P.-H. Poulet. On remarquait M. le chanoine Origène Grenier, curé de Ste-Victoire; M. l'abbé Alphonse Roux, curé des Saints-Martyrs; et M. l'abbé Antonio Parenteau, nouveau curé de St-Gabriel-Lallemant et nouvel aumônier du Conseil central.

### Un peu d'histoire

Le confrère Emilien René, président du Conseil central, souhaita la bienvenue à Son Excellence et à tous les invités d'honneur. M. Raoul Lachapelle, membre de l'organisation de cette fête ouvrière, retraça l'histoire de la paroisse et de son développement. On comptait dans ce quartier, en 1945, au plus 100 maisons. Aujourd'hui, grâce à la Coopérative d'habitation, près de 200 familles y groupent près de mille habitants. Il notait que la mission Ste-Famille, avant de devenir paroisse, a su grandir grâce à de nombreux dons des citoyens de Victoriaville. Il est même question qu'une industrie locale aille s'y installer en permanence, ce qui doublerait probablement la population.

La fanfare locale avait, avant la cérémonie, précédé les voitures qui transportaient les dignitaires. La radio locale s'est chargée de fournir à ses auditeurs toutes les péripéties de la journée et les cinéastes de la télévision étaient sur les lieux.

Dans son allocution, Son Excellence Mgr Albertus Martin a bien voulu dire aux syndicats toute sa satisfaction pour leur bon

travail.

Il les a félicités de ce témoignage de leur foi et des efforts qu'ils font pour l'application de la doctrine sociale de l'Eglise.

### Mgr Martin

"On a formulé, a dit Son Excellence, toutes espèces d'accusations contre les syndicats, mais on les a accusés faussement. Et je veux leur dire d'une manière publique et officielle toute ma satisfaction; je veux témoigner mon encouragement aux ouvriers de mon diocèse, à la C.T.C.C., à ses chefs que j'ai l'honneur de saluer aujourd'hui sur la tribune en la personne de leur président général et de leur aumônier général".

M. Gérard Picard a exposé, pour sa part, que nos syndicats sont préoccupés de bien d'autres choses que les seules revendications de salaires. "Quand l'épiscopat, a dit M. Picard, rappelle à

toute la population que la famille est la pierre angulaire de la société, il faut que nous cherchions ensemble des moyens de la loger convenablement. Je tiens à remercier Mgr l'évêque pour la déclaration qu'il vient de faire et nous prions Monseigneur Martin de transmettre nos hommages et nos félicitations à ses collègues".

"La famille a droit à tout ce qui est nécessaire pour loger ceux qui la composent, pour les nourrir, les vêtir, les éduquer. Lorsqu'on voit un centre comme celui-ci se développer, en dépit des difficultés, des obstacles, des embûches, on en peut déduire que la classe ouvrière tient à exercer son droit de propriété. Et lorsqu'on accuse la C.T.C.C. de se rapprocher des idées subversives, on n'a qu'à regarder ce qui se passe en fait pour savoir qu'on accuse à faux. Ce serait une erreur de croire que le problème du loge-



M. Raoul Lachapelle, l'un des responsables de la fête de samedi. Il a dégagé le sens de la cérémonie, soulignant l'importance des réalisations ouvrières au cours des dernières années. Il y a dix ans, le territoire de la nouvelle paroisse, maintenant couvert de maisons coquettes, était formé de campagne et de terrains vagues.

## Réunion à Québec

Le Bureau confédéral de la C.T.C.C. se réunira à Québec, samedi, le 31 octobre prochain, à neuf heures trente de la matinée, à l'édifice des Syndicats (Boulevard Charest).

## Pour une conférence conjointe du textile

La tenue d'une conférence conjointe pour l'étude des problèmes du textile, s'impose présentement entre les représentants des diverses organisations ouvrières, CIO-FAT-CTCC. Tout le monde s'accorde pour reconnaître qu'il y a un problème dans le textile, présentement. Un bon nombre d'usines sont au ralenti et, la semaine dernière encore, la Compagnie Dominion Textile a fermé son usine à Magog pour une dizaine de jours.

Si employeurs et employés sont d'accord sur les faits, ils ne sont pas d'accord sur les causes, ni sur les solutions. Les employeurs ont leurs prétentions, les représentants ouvriers ont les leurs.

### Patrons et ouvriers

Il paraît assez normal que les représentants ouvriers et patronaux ne soient pas d'accord sur les causes, ni sur les solutions. Apparemment, pour être d'accord avec les patrons, il s'agirait de nous entendre avec eux, pour demander au gouvernement canadien une protection tarifaire additionnelle, ou de limiter les importations; dans les deux cas, nous assurerions aux employeurs du textile canadien, la vente de leurs produits, aux prix fixés par l'employeur.

Or, lorsqu'une demande est faite dans le sens ci-haut mentionné, le gouvernement a le devoir d'examiner, si vraiment le consommateur canadien doit consentir d'autres sacrifices, parce que la situation l'exige, ou s'il s'agit d'un caprice de l'employeur qui veut maintenir une marge de profit injuste, et faire payer par le consommateur ce qu'il devrait normalement absorber lui-même.

### Le tarif

Quel est celui d'entre nous présentement, qui peut dire que le problème du textile réside uniquement dans les tarifs, ou l'importation, ce qui revient à la même chose?

Quand on sait que certains employeurs qui se sont plaints du dumping, en ont bénéficié eux-mêmes; que d'autres employeurs, pour concurrencer, ont mis sur le marché des produits à des prix qui se comparaient aux prix des produits étrangers, mais sans indiquer que c'était fait chez lui, parce qu'il voulait maintenir ses autres prix.

### La concurrence

Qui d'entre nous peut affirmer que les employeurs ont essayé résolument de régler le problème de la concurrence par des moyens efficaces, au lieu de proposer des diminutions de salaires à des ouvriers qui n'en ont déjà pas assez pour vivre? S'ils subissaient de telles diminutions, ces ouvriers seraient encore moins enclins à collaborer avec un employeur qui ne lui donne pas un salaire suffisant. Le résultat? Cet employeur perdrait vite en efficacité ce qu'il a essayé de gagner en diminuant les salaires, et même davantage.

Sur ce plan de la concurrence, tout le monde sait qu'il y a deux principes en affaire pour aboutir aux mêmes conclusions. Il y a le principe d'exiger la plus grosse marge de profit sur chaque unité produite, il y a l'autre principe, qui consiste à prendre la plus petite marge de profit possible, quitte à se rattraper sur le volume. Qui nous dit que les employeurs ont essayé le principe du profit par le volume, plutôt que par l'unité? Seule une enquête sérieuse ayant l'autorité nécessaire pour aller au fond du problème, peut nous aider à clarifier ces points et bien d'autres encore.

Si nous voulons obtenir cette enquête, les ouvriers organisés du textile, unions internationales et syndicats nationaux, doivent se mettre d'accord entre eux. La Fédération N.C. du Textile est disposée à reconstruire en tout temps, les représentants des autres unions pour discuter ce problème.

René GOSSELIN, président général,  
Fédération N.C. du Textile Inc.,  
65, rue Ste-Thérèse, Granby, Qué.



**Achète bien  
qui  
achète  
chez**

**Dupuis Frères**

RAYMOND DUPUIS, président

TELEPHONE  
**Plateau 5151**

**MONTREAL**  
865 est, rue Ste-Catherine

## QUEBEC

### Commerce

Le 14 octobre 1953 avait lieu l'assemblée générale du Syndicat des Employés de Magasins de Québec, sous la présidence de M. Léandre Tremblay. Le comité de recrutement fit rapport à l'assemblée du travail accompli. Ce comité, formé d'employés de magasins, fonctionne depuis un mois et a recruté jusqu'ici une cinquantaine de nouveaux membres. L'assemblée a donné son appui total à ce comité de recrutement qui poursuit un si beau travail. En plus de cette équipe de recruteurs, le Syndicat s'est attaché un organisateur dans la personne de M. Cyrille Rochette. M. Rochette a commencé son travail dans les magasins non syndiqués.

Il y a eu également élections des nouveaux officiers du syndicat.

Voici les nouveaux élus: président réélu, Léandre Tremblay; 1er vice-président réélu, Lucien Dorion; 2e vice-président réélu, Louis Jobin; secrétaire-archiviste réélu, Georgette Plante; secrétaire-correspondant réélu, Lucien Delisle; trésorier réélu, J.-Alfred Pelletier; secrétaire-financier réélu, Jacques Tardif; assistant secrétaire-financier, Philippe Parent; directeurs réélus, Cécile Morency, Edouard Defoy; directeurs élus, J.-Arthur Bédard, Jos Renaud, Octave Guenette; sentinelle réélue, Roméo Daigle et René Robitaille, élu.

### Charpentiers

Le Syndicat des Charpentiers-Menusiers de Québec tiendra, au cours du mois de novembre, trois assemblées particulièrement importantes.

Les deux premières, qui auront lieu les 5 et 19 novembre, seront consacrées à l'étude de leur prochain contrat de travail, tandis que la troisième, tenue le 26 novembre, procédera à l'élection des officiers pour l'année qui vient et à l'étude du rapport du trésorier.

### Journalistes

Le Syndicat des Journalistes de Québec a tenu son assemblée générale annuelle, samedi le 17 octobre. A l'occasion de cette réunion, le Syndicat a procédé à l'élection de ses directeurs pour la prochaine année syndicale.

Le confrère Benoît Fleury, qui fut pendant quelques années organisateur du Conseil central de St-Hyacinthe, a été élu président, en remplacement du confrère Urgel Lefebvre. Les autres officiers sont Mlle Germaine Bundock et le confrère Paul-Marie Lapointe, vice-présidents; le confrère Georges-René Côté, secrétaire; et le confrère Camille Fleury, trésorier. Les confrères Fleury, Benoît et Camille, représentent la salle de rédaction de l'Action Catholique dans le bureau de direction, tandis que Mlle Bundock et les confrères Lapointe et Côté y représentent les salles de rédaction du Soleil et de l'Événement-Journal.

## SHERBROOKE

### Commerce-Mégantic

Une centaine de commis de magasins de la municipalité de Lac Mégantic, dans les Cantons de l'Est, viennent de se grouper en syndicat, afin de donner plus de force à des réclamations de hausses de salaires et de régularisations des heures de travail, faites depuis plusieurs années.

Cette union ouvrière, qui porte le nom d'Association des commis de Lac Mégantic, a demandé son affiliation au Conseil central de Sherbrooke, à la Fédération nationale du Commerce et à la CTCC. Elle se compose d'employés travaillant dans à peu près tous les genres d'établissements commerciaux de cette petite ville, située à environ 65 milles de Sherbrooke.

Après avoir logé une requête d'incorporation au secrétariat provincial, défini une constitution, et élu des officiers, les membres du syndicat nouvellement formé se sont immédiatement mis à l'étude d'un projet de convention collective de travail, qui sera soumis le

## A MONTREAL

## LES GARS DE L'HYDRO CONTINUENT LA LUTTE

Les préposés aux lignes de Transmission Electrique (CTCC) de l'Hydro-Québec, de Bédard & Girard Limitée, et des Développements du Nord-Est Limitée, réunis dans la salle de l'école St-Vincent Ferrier, ont discuté des récentes décisions de la Commission de Relations ouvrières à leur égard et des conséquences qui en découlent particulièrement au point de vue du droit de grève.

Les représentants du Syndicat, s'appuyant sur diverses consultations légales, ont exposé comment ces décisions, si elles demeurent, ont pour effet de décider que la Loi des Relations ouvrières ne s'applique pas à l'Hydro-Québec, avec le résultat que les employés relevant de cet organisme seraient régis par le droit commun et conserveraient, de ce fait, le droit de grève.

Tel est, en effet, la conclusion inévitable qui se dégage des décisions de la Commission de Relations ouvrières.

L'assemblée s'est montrée unanime et enthousiaste dans sa résolution de poursuivre l'exercice de ses droits jusqu'au bout, en vue d'obtenir une convention collective de travail.

Monsieur René Harmégnies, organisateur de la CTCC, a fait un appel à la solidarité des membres pour la continuation de la lutte.

plus tôt possible à l'association patronale des marchands de Lac Mégantic.

La formation de ce syndicat fait suite à l'effondrement d'une ancienne union, affiliée à aucun autre groupement, qui avait finalement conduit à l'abolition du décret régissant les commis et leurs employeurs. Les deux principales questions, qui ont toujours été en litige, sont celles des salaires et des heures de travail.

Les élections aux divers postes d'administration du syndicat ont porté à la présidence M. Rodolphe Lemieux, tandis que M. Philippe Fauteux a été nommé secrétaire, et Mlle Rose Béliveau, trésorière. Les directeurs élus sont M. Antonio Roy, Mlle Laurette St-Pierre et MM. Lionel Rancourt et Gaston Blais.

Les deux délégués au Conseil central de Sherbrooke sont MM. Rodolphe Lemieux et Philippe Fauteux. M. Fernand Bourret, du Conseil central, agit comme agent d'affaires.

## HULL

### Instituteurs

Une convention collective vient d'être renouvelée à Hull pour une période de deux ans entre le Syndicat Professionnel des Instituteurs Catholiques de Hull et la Commission Scolaire de cette ville. Les négociations furent dirigées par le confrère Léo-Paul Turcotte, organisateur de la CTCC et actuellement responsable du Centre de Hull. L'assistant dans son travail MM. Léo Myre, président, René Primeau, Jean-Maurice Bergeron et Ubald Villeneuve, tous officiers du Syndicat.

La nouvelle convention accorde aux instituteurs un salaire de base de \$2,400 pour les célibataires et \$2,600 pour les hommes mariés. L'échelle est de 9 années avec un maximum de \$3,600 et \$3,800 respectivement.

De plus, les instituteurs profitent des suppléments suivants: \$50.00 pour travaux manuels; \$100.00 pour ceux qui possèdent un diplôme; \$150.00 pour ceux qui enseignent la 7e année en montant; \$100.00 pour classes à divisions multiples.

Ceci fait que certaines augmentations atteindront cette année le chiffre de \$900.00.

Tout instituteur retenu pour raisons sérieuses telle que mortalité (père, mère, frère, soeur, épouse, enfant) ou pour la naissance d'un enfant, aura droit à trois jours de congé sans réduction de salaire.

Plus 5 jours de maladie par année, cumulatifs sans limite et payés en entier aux héritiers légaux au cas de décès.

Enfin, une clause prévoit un comité de grief paritaire, ce qui n'existait pas dans l'ancienne convention.

Les négociations se déroulèrent dans une atmosphère de franche collaboration.

## MONTREAL

### Chaussure

Les employés de la compagnie Lasalle Slippers Mfg., membres du Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal, Inc., ont renouvelé leur convention collective de travail pour une période de douze (12) mois, du 7 juin 1953 au 7 juin 1954.

En plus des avantages déjà existants, tels que: atelier syndical imparfait, seniorité, procédure pour le règlement des griefs avec sentence arbitrale obligatoire, prohibition de réduire les salaires, procédure pour l'ajustement des taux à la pièce, semaine de travail de 45 heures, etc., la nouvelle convention stipule que tout travail exécuté entre 6.00 p.m. et 8.00 a.m. ainsi que le samedi toute la journée sera rémunéré à raison de taux et demi.

Le syndicat a obtenu aussi une fête chômée et payée de plus, ce qui porte le total à six (6) fêtes. Les minima ont été augmentés dans une proportion variant entre 10% et 20%; la classe 6 du décret 3003 est abolie. Le comité des griefs se réunit généralement deux fois par mois et les relations s'améliorent continuellement.

### GRAND SLIPPERS INC.

Les employés de cette firme, à leur assemblée tenue le 7 octobre dernier, ont décidé de soumettre à leur employeur les amendements suivants:

- 1—7% d'augmentation sur le salaire réel;
- 2—Deux fêtes additionnelles chômées et payées, ce qui portera le total à 7;
- 3—Une journée de congé payée à l'occasion du décès d'un parent;
- 4—Plan d'assurance bénéficiaire contributive à 50% par l'employeur.

Les négociations seront entreprises sous peu.

### Commerce

Tous les membres du Syndicat national des Employés de Commerce sont invités à leur assemblée générale qui aura lieu à la Salle St-Louis, mercredi, le 28 octobre, à 8.30 heures p.m. précises.

Plusieurs sujets d'intérêt pour le Syndicat seront à l'ordre du jour: organisation, caisse maladie, assurance-santé, cotisation syndicale, coopération d'habitation, etc.

# LA SEMAINE

## MONTREAL

### Carton

L'Union des Travailleurs du carton et du papier façonnés se sont réunis lors d'une première fête qui d'après tous les participants et participantes, ne devrait pas être la dernière.

En effet, les dirigeants de ce syndicat ont bien l'intention d'en faire une célébration annuelle.

Tous s'accordent pour offrir leurs félicitations au comité d'organisation que présidait le confrère Marcel Pepin ainsi qu'à tous ceux qui ont participé à l'organisation, où plus de 700 convives se sont franchement amusés.

La fête avait lieu à la salle des Fusilliers Mont-Royal.

## SHAWINIGAN

### Chaussure

Le 30 octobre prochain, le Syndicat des Travailleurs de la Chaussure, de Grand'Mère, célébrera son dixième anniversaire de fondation. A cette occasion, le Syndicat organise pour cette date, une grande soirée pour tous les syndiqués et leurs épouses. Philippe Girard, organisateur de la CTCC, sera présent à cette soirée. Nous vous donnerons de plus amples informations concernant cette soirée, au cours des prochaines semaines.

### Syndicat des employés de Grand'Mère Knitting

Les membres de l'exécutif et les délégués de départements du Syndicat de Grand'Mère Knitting se sont réunis en la salle Maurais, pour étudier les graves problèmes qu'ont occasionné la fermeture de certains départements à l'usine.



## SALAIRE HEBDOMADAIRE GARANTI

"Quand je cesserai de subvenir aux besoins de ma famille, si elle pouvait continuer à recevoir mon salaire, chaque semaine." C'est chose possible. Faites-vous expliquer, à titre gracieux, notre police de SALAIRE HEBDOMADAIRE GARANTI. C'est une exclusivité de notre compagnie mutuelle.

## CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE-VIE

SIÈGE SOCIAL: 41 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal 1, HA 3291, ou SUCCURSALE DE MONTRÉAL, Lucien Ladouceur, gérant, 39 est, rue Notre-Dame, tél.: LA. 2380.

Angelo Forte, président de la Fédération, était présent à cette réunion.

## SAGUENAY LAC ST-JEAN

### JOURNÉE D'ÉTUDE

Dimanche le premier novembre prochain, une journée d'étude est organisée à St-Félicien pour tous les syndiqués de St-Félicien et de Roberval; le programme comprend des séances d'étude dans l'avant-midi. L'après-midi et le soir, il y aura conférence donnée par l'aumônier diocésain, M. l'abbé Philippe Bergeron. Toutes les épouses des syndiqués sont invitées à cette conférence dont le sujet sera: "La collaboration des dames au syndicalisme".

### Chemins de fer

Le Syndicat des Employés de chemins de fer Alma et Jonquière ont élu leur nouvel exécutif à une récente assemblée.

Les élus sont les suivants: président, Onésime Drolet; vice-président, Armand Pilote; secrétaire-trésorier, Claude Clément; secrétaire-archiviste, Jean-Yves Tremblay; conseillers, Wenceslas Gobeil, J.-P. Maltais, Stanislas Dubé; sergent d'armes, Wilbrod Harvey; délégués au conseil régional, Ernest Desjardins et René Bouchard; à la Fédération, Laurent Boudreau.

Si vous  
déménagez,  
PENSEZ  
à nous

## A SHERBROOKE

# "Charité" mal ordonnée...

### La Cité prétend corriger le chômage en suspendant ses employés réguliers pour engager des "indigents"

Sherbrooke, 15 octobre 1953

A son Honneur le  
Maire de Sherbrooke,  
Messieurs les Echevins,  
Monsieur le Greffier,  
Messieurs,

Le Comité Exécutif du Syndicat des Employés Municipaux a soumis, mardi dernier, le 13 octobre courant, le projet soumis par Messieurs les membres du Conseil Municipal concernant la réduction de la semaine de travail de 48 heures à 40 heures par semaine sans compensation et la suspension d'un nombre illimité d'employés non permanents et permanents.

A l'unanimité, les 180 employés municipaux présents à l'Assemblée générale du 13 octobre, ont décidé de s'en tenir à la convention collective en vigueur, laquelle prévoit une semaine de travail de 48 heures au taux de base de \$1.06 l'heure.

Si la Cité de Sherbrooke entend effectuer des renvois massifs, la procédure à suivre dans ce cas se trouve indiquée à l'article 18 de la convention collective:

"Dans les cas d'une réduction de la main-d'oeuvre dans un département, la réduction se fera d'occupation à occupation, en tenant compte de l'ancienneté, avec le renvoi, dans la plus basse occupation, du dernier entré et ainsi de suite".

Le Syndicat des Employés Municipaux de Sherbrooke n'accepte pas non plus de voir régler le problème du chômage dans Sherbrooke sur le dos des employés municipaux.

Présentement, il est de pratique courante de donner du travail à ceux que la Cité classe comme "indigents", c'est-à-dire les ouvriers sans travail dému-

nis de toutes ressources et de suspendre les employés réguliers et non-permanents qui peuvent recevoir des prestations d'assurance-chômage.

Si le chômage existe dans Sherbrooke, ce n'est pas la faute des employés municipaux. Le chômage est un problème mondial et les solutions à ce problème doivent être des solutions d'envergure à l'échelle nationale et internationale et non des cataplasmes qui, loin de guérir le mal, ne réussissent qu'à le propager.

Si le Conseil Municipal n'a pas de solution autre que celle qu'il propose actuellement au problème du chômage, il nous semble qu'il devrait s'adresser aux gouvernements supérieurs capables d'apporter des remèdes véritables.

Pour leur part, les employés municipaux ne se sentent pas capables de poser le geste héroïque de sacrifier dix dollars (\$10.00) par semaine de leur paie hebdomadaire, afin de venir en aide aux chômeurs de Sherbrooke, surtout quand leur salaire actuel leur permet tout juste de vivre.

Et si la Cité de Sherbrooke se sent moralement obligée à l'égard des "indigents" et des chômeurs, un sentiment certes qui l'honore, pourquoi, seuls, les employés municipaux doivent-ils supporter une grande partie de ce fardeau?

Respectueusement soumis,

FERNAND BOURRET,  
agent d'affaires,  
Syndicat des Employés Municipaux de Sherbrooke  
65 Gordon, Sherbrooke.

### Aux U.S.A.

## QUE FAUT-IL EN PENSER?

Pour remplacer Martin Durkin, président de l'Union américaine des plombiers et, jusqu'à sa démission récente, Secrétaire au Travail dans le cabinet Eisenhower, ce dernier vient de choisir Paul Mitchell, un agent de relations industrielles qui fut pendant plusieurs années, responsable du personnel des deux plus gros magasins de New-York.

Il fut même, en 1947, vice-président de la Maison Bloomingdale, avec un salaire de \$50,000 dollars par année...

Que faut-il penser de ce choix? C'est difficile à dire. Mitchell sera-t-il homme à entériner les compromis mêmes que Durkin a refusés? Il faut espérer que non.

La seule autorité en la matière qui ait formulé des commentaires, M. W. Reuther, président du CIO, a dit exactement: "M. Mitchell s'est fait une bonne réputation auprès des syndiqués avec lesquels il est venu en contact dans les négociations".

Ce n'est donc pas sans espoir... d'autant plus que la démission de Durkin, avec le tapage qu'elle a fait, aura peut-être été une leçon efficace au gouvernement républicain.

# Au congrès de Kénogami

Photo du bas: le groupe des délégués, à l'ouverture du Congrès régional de Saguenay-Lac St-Jean. Tous les centres de la région y étaient représentés. Sous la direction de L.-P. Boily, qui agissait comme animateur, le groupe a procédé à l'étude de plusieurs rapports d'activités sur les grands sujets de l'action syndicale: éducation, action sur la législation, etc. La présentation des rapports était suivie de forums. Au banquet du soir (photo de droite), Jean Marchand adressait la parole sur: la raison d'être de la C.T.C.C.



# Qui profite de la baisse des prix agricoles ?

Depuis quelque temps, les prix des produits de la ferme ont subi des baisses appréciables dans la plupart des secteurs. Les cultivateurs se plaignent, et leurs plaintes ne sont pas dénuées de fondement.

Faut-il penser pour autant que la situation du consommateur urbain, de l'ouvrier, de la ménagère qui, chaque semaine, doit voir à remplir le panier de provisions de la famille, en soit améliorée d'une façon appréciable ?

Cela n'en a pas du tout l'air. La ménagère est fort bien placée pour dire qu'il n'y a eu aucune baisse dans les prix des denrées. D'autre part, ses constatations sont confirmées par l'indice des prix à la consommation qui n'a varié que de quelques dixièmes à la hausse ou à la baisse depuis un an.

Où va donc l'écart accru entre le prix versé aux producteurs et le prix payé par les consommateurs ?

C'est une question que chacun doit normalement se poser.

Peut-être que le dernier bilan de la compagnie Canada Packers, qui est tout de même un leader dans l'industrie des produits alimentaires, peut lever un coin du voile sur cette situation ?

Pourquoi ne pas y jeter un coup d'oeil ?

En 1952-53, cette firme a vendu tout près de 2 milliards de livres de viande, ce qui est un sommet dans l'histoire de cette entreprise. Voilà qui commence à compter. La somme monétaire des ventes, comparativement au volume, est un peu moins élevée que l'année précédente, à cause de la baisse des prix de la viande.

Mais les profits bruts de cette compagnie ont plus que doublé en 1952-53, si on les compare à l'année précédente. En 1951-52, ils s'élevaient à \$5,800,000, tandis que, en 1952-53, ils ont atteint la somme de \$11,800,000, soit \$6,000,000 de plus.

Les salaires des employés de cette entreprise ont peut-être été augmentés considérablement et les profits nets, après tout, ne seraient pas si différents de l'année précédente.

Il suffit d'y regarder.

Ces profits nets ont augmenté, eux également, de quelque 122 pour cent, passant de \$4,500,000 à \$10,000,000.

Jusqu'à ce qu'on nous démontre que Canada Packers est une exception, on peut dire que les autres entreprises de saisons, grandes, moyennes et petites, ont aussi connu en 1952-1953 une année de prospérité exceptionnelle.

Une année de prospérité exceptionnelle ou aux dépens du cultivateur qui retire beaucoup moins qu'avant pour ses produits, ou aux dépens du consommateur qui n'a sûrement pas profité de l'allègement qu'il pouvait espérer en face de la chute des prix.

Conclusion pratique : Est-ce que, devant un pareil état de choses, cultivateurs et travailleurs n'auraient pas intérêt à avoir des rencontres plus fréquentes en vue d'éviter la perpétuation d'un système qui a bien l'air de léser les intérêts légitimes des uns et des autres.

A. R.

# DES FLEURS... ...bien méritées

Un bouquet pour les gars de Thetford

C'est dans tous les domaines que les ouvriers ont manifesté leur sens social. De ce temps-ci, ils le manifestent surtout dans les domaines civique, scolaire, syndical. En ces derniers temps, la cité de Thetford, dans un referendum, demandait le pouvoir d'emprunter \$900,000 pour des travaux de voirie, d'aqueduc. Les ouvriers ont approuvé d'emblée l'emprunt. La grande majorité en nombre au referendum provient du vote massif des ouvriers, propriétaires de leur maison. C'est dire qu'à cette occasion, ils ont fait preuve d'esprit civique et de confiance

en l'avenir de leur ville. Par leur vote approuvant, lors du referendum, les ouvriers se sont engagés à payer de leurs deniers les améliorations nécessaires qui s'imposaient. Il en est ainsi dans le domaine scolaire. La Commission scolaire de Thetford empruntera sous peu la somme de \$621,500 pour la construction du couvent Ste-Thérèse et pour l'agrandissement de l'Académie St-Maurice. Sur la somme de \$621,500 et sur les intérêts de cette somme, la Commission scolaire de Thetford payera, à elle seule, un peu plus de 70% (Le Progrès)

**B. Mongeau**  
AUTOS-LTÉE  
MONTREAL

FA. 3633\*

Vendeur autorisé  
CHEVROLET et OLDSMOBILE  
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange  
GENERAL MOTORS

Autos usagées  
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,  
MONTREAL

**PROTEGEZ-VOUS  
CONTRE  
LES FRAIS  
MEDICAUX  
CHIRURGICAUX  
ET HOSPITALIERS**



**LA C.T.C.C. RECOMMANDE  
A TOUS SES SYNDIQUES**

**LES SERVICES DE SANTÉ  
DU QUÉBEC**

Single social, 38, rue Caron, Québec, P. Q.

# DANS LE M

A MONTREAL

## Gérard Picard défend ses positions

"Le président du Conseil du Travail de Montréal (CCT-CIO) paraît avoir décidé de donner un numéro de vaudeville aux travailleurs de la métropole. Ce numéro a de la barbe. Il s'évertue à cracher en l'air en ligne droite, la tête renversée en arrière, les deux pieds et le corps immobiles. Le résultat est fatal. Et toujours le même.

"Lorsque les travailleurs canadiens membres du Congress of Industrial Organizations (CIO) ou de l'American Federation of Labor (AFL) se rendront mieux compte qu'ils peuvent résoudre eux-mêmes et avec succès leurs propres problèmes, ils sauront sûrement mettre fin à la domination des centrales syndicales des Etats-Unis. Lorsque, de plus, ils auront réalisé que certaines attitudes des centrales américaines, dont ils sont solidaires, sont nettement en opposition avec les intérêts bien compris du Canada, leur conscience leur dictera sans doute ce qui reste à faire. A date, des milliers de travailleurs et de travailleuses, à Montréal, ont été mis en chômage total ou partiel à cause de la concurrence des unions américaines auxquelles ils sont affiliés. Et des milliers de travailleurs et de travailleuses, au Canada, auraient trouvé du travail n'était la politique égoïste de certaines autorités américaines, politique appuyée par plusieurs syndicats américains qui comptent des milliers de membres dans notre pays.

"Cette opinion que j'ai exprimée sous diverses formes au cours des dernières semaines vient de provoquer, une fois de plus, l'ire du président du Conseil du Travail de Montréal (CCT-CIO).

### Rien n'empêche l'internationale

"Ce dernier s'est mis à crier à l'isolationisme et au totalitarisme. Il n'y a aucun isolationisme dans la proposition ci-dessus. Elle ne vise d'aucune manière à affaiblir le mouvement syndical international. Si une centrale syndicale canadienne désire s'affilier, par exemple, à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), ou à la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC), rien ne s'y opposerait dans l'opinion que j'ai exprimée. A l'heure actuelle (on peut vérifier les documents officiels) les représentants des travailleurs canadiens à la CISL sont classés parmi les représentants des travailleurs des Etats-Unis. Rien n'empêcherait, non plus, si on le désirait, de former des organismes qui relieraient des syndicats canadiens et des syndicats américains pour refaire l'unité syndicale dans certaines industries. Les cartels syndicaux ne sont pas une invention nouvelle. Mais on a tort de faire croire aux travailleurs canadiens que le fait, pour eux, d'être simples membres d'une puissante union américaine assurera la parité des salaires entre les Etats-Unis et le Canada. Aux Etats-Unis, il existe des différentiels de salaires entre maintes régions, et il en est de même au Canada. Quant au totalitarisme, le président du Conseil du Travail de Montréal (CCT-CIO) devrait en apprendre la signification avant d'y faire allusion. Il n'y a rien de plus démocratique que d'exprimer des opinions en toute bonne foi, com-

me je l'ai fait. Ce qui tient du totalitarisme, c'est quand le président du Conseil du Travail de Montréal (CCT-CIO) me somme de les rétracter comme condition sine qua non à la formation d'un cartel syndical métropolitain. Je me rends compte qu'il vaut mieux pour moi n'être pas sous ses ordres (car il n'y aura pas rétractation), et je plains ceux de ses subalternes qui ne partagent pas ses vues.

"Le patronat a dû bien s'amuser en apprenant qu'il inspirait mes attitudes. Cette prétention aussi fautive que ridicule du président du Conseil du Travail de Montréal (CCT-CIO) démontre que la vérité ne le préoccupe pas trop quand il perd son sang-froid. Passons. Les travailleurs ont déjà jugé l'auteur de cette grossière calomnie.

### Chez eux

"Il y a plus, et cette fois, le président du Conseil du Travail de Montréal (CCT-CIO) n'est pas très aimable pour des milliers de syndiqués affiliés au Conseil dont il est le président. En effet, lorsqu'il soutient que le Capital est international et que les unions ouvrières doivent être internationales (c'est une vieille rengaine qui prête à confusion) il paraît oublier que plusieurs syndicats importants affiliés au Conseil du Travail de Montréal n'ont jamais accepté l'affiliation américaine. Exemples: les employés de tramways, les chauffeurs d'autobus, les employés manuels de la Cité de Montréal, etc.,

(Suite à la page 8)

# La culture n'est pas interdite aux ouvriers

Avant de vous décrire un peu de ce que les participants au stage ont dit des matières d'études qui peuvent favoriser la compréhension internationale, j'ai voulu relire les "Suggestions relatives aux travaux des groupes d'études" préparées par le professeur G. D. H. Cole, directeur des études. Les voici, résumées.

L'instruction peut consister principalement dans une étude des institutions nationales et internationales, de la philosophie sociale, de la psychologie sociale, de l'histoire du pays et des relations internationales, de l'économie politique, de l'histoire économique et sociale, de la littérature et des beaux-arts, d'une langue étrangère, etc.

— Ouf ! me dites-vous.

Votre "ouf" me rappelle des "oufs" entendus l'automne dernier. Invité par le président d'une fédération à faire part des discussions entendues au stage de l'UNESCO, 1952, j'avais remis aux membres le plan d'études qu'on nous avait soumis à nous-mêmes.

— Qu'est-ce que c'est la psychologie ? me demande le premier.

— Les arts et la littérature, poursuit un autre, c'est pas pour nous. Il nous faut d'abord de l'organisation et enseigner à nos membres la manière d'être de bons syndiqués.

Qu'ai-je alors répondu ? J'ai d'abord défini certains termes, comme psychologie, économie politique, etc., et fait voir la relation de ces matières avec quelques-uns de nos problèmes actuels, ainsi la co-gestion, puis j'ai rappelé la nature et le but du stage.

Il s'agit d'un stage d'études international. L'énumération des matières enseignées est une énumération internationale: elle est la somme des énumérations de matières enseignées en chacun des pays.

Il reste que le temps "éducation des travailleurs" varie d'un pays à l'autre. Aux Etats-Unis, il signifie surtout formation de militants syndicaux. En Grande-Bretagne et en Scandinavie, il est le plus souvent employé pour désigner l'action éducative de caractère avant tout culturel.

Ici, au Canada, le mot veut surtout dire formation syndicaliste, mais il nous faudrait viser, il me semble, à l'élargir de façon à ce qu'il comprenne aussi la formation culturelle, artistique. Pour y arriver, le syndicat pourrait utiliser des organismes déjà existants, comme nos sociétés de folklore, ou en susciter au besoin.

La culture est un but auquel il faut tendre. Nous réclamons une réduction des heures de travail pour que puisse s'épanouir la personnalité des travailleurs; nous n'avons donc pas le droit de les abandonner aux loisirs commercialisés qui déforment trop souvent intellectuellement et moralement.

— Bien, me direz-vous, ce qui précède est de l'an dernier. Et cette année ?

Même doctrine. Notez cependant ce qui suit. Cette année, il ne s'agissait pas de l'éducation des travailleurs en général, comme l'an dernier, mais de l'éducation des

travailleurs en tant que citoyens du monde. Voici comment le rapporteur a résumé la pensée du groupe B :

"On s'est accordé à considérer qu'on ne peut pas et qu'on ne doit pas enseigner le "civisme international" isolément, mais qu'il s'agit d'un esprit qui doit animer l'ensemble de l'enseignement".

Quant aux arts, facteurs de compréhension internationale, distinguons les chefs-d'oeuvres déjà reconnus tels et les oeuvres d'aujourd'hui réalisées par le peuple et pour le peuple.

Comprendre les chefs-d'oeuvre (souvent d'origine populaire — je songe aux cathédrales gothiques d'Europe) permet de comprendre la mentalité d'un peuple, d'où compréhension internationale.

Les secondes la favorisent aussi, en plus d'épanouir les personnalités, s'il y a échange international des oeuvres et des artistes.

Des discussions soulevées aux deux stages, nous pouvons déduire qu'aux programmes d'éducation des travailleurs devraient figurer (avec une préoccupation de compréhension internationale) :

- 1- les matières qui forment le syndicaliste (ou le coopérateur).
- 2- les matières qui cultivent et épanouissent la personne humaine.

Y voyez-vous quelque chose d'incompatible avec la doctrine sociale chrétienne ?

**Abbé Lambert BOVY,**  
aumônier de l'Union  
Nationale du Vêtement

# MOUVEMENT

SYNDICAT DE BIEN-ETRE ECONOMIQUE



Les "femmes de syndiqués" d'Arvida, à la réunion d'organisation et d'élections du Syndicat de Bien-Etre économique. Lire notre article ci-dessous.

## Des femmes s'organisent pour abaisser le coût de la vie

Le 14 octobre dernier se réunissaient à la salle du Syndicat, rue Mellon, Arvida, les officières du Syndicat du Bien-Etre Economique d'Arvida, Jonquière, Chicoutimi et Kénogami. On se rappelle que le Syndicat d'Arvida a organisé dans chacune des villes précédemment énumérées, des Syndicats qui auront pour but : l'étude, la protection et le développement des intérêts économiques de ses membres.

Afin de coordonner le travail des différents centres, les personnes élues dans chacune des localités se sont réunies pour se choisir un exécutif régional. L'exécutif se compose de cinq personnes dont une présidente, deux vice-présidentes, une secrétaire et une trésorière. Chaque localité a droit à un membre sur l'exécutif. Les élections furent présidées par M. Gaston Dion qui a été désigné par le Syndicat comme agent de liaison entre cet organisme et le Syndicat d'Arvida.

### Elections

Après plusieurs tours de scrutin secret, ces dames se sont choisies l'exécutif suivant : présidente, Mme Médéric Boily, de Kénogami; 1ère vice-présidente, Mme Arthur Allaire, de Jonquière; 2ème vice-présidente, Mme Rosaire Rioux, d'Arvida; trésorière, Mme Simon Couture, de Chicoutimi; et à l'unanimité, Mlle Magella Chiasson, attachée au Syndicat d'Arvida, fut désignée comme secrétaire.

Le siège social du Conseil régional des Syndicats du Bien-Etre Economique du Saguenay fut fixé à Arvida; les réunions auront lieu au moins tous les mois, soit le deuxième mercredi de chaque mois. Un prélèvement de \$0.25 par membre sera payé au Conseil régional pour qu'il puisse exercer son activité.

### Orientation coopérative

Au cours de cette importante assemblée, l'orientation du mouvement fut longuement discutée. En voici les grandes lignes.

Le Conseil régional encouragera la coopération sous toutes ses formes; il considère que la coopération est la meilleure solution pour corriger les abus dans le secteur économique et pour développer parmi ses membres l'esprit de responsabilité. En dépit des mauvaises expériences que certaines coopératives ont vécu dans la région, le Conseil régional soutient que

la véritable coopération bien comprise réussira à relever le standard de vie de la classe ouvrière.

Dans les localités où les coopératives fonctionnent suivant les principes des fondateurs, le Conseil régional invitera ses membres à les encourager. Dans les autres localités, il entreprendra une campagne d'éducation de longue haleine et si, après plusieurs mois et même plusieurs années, l'éducation coopérative est assez avancée, il songera à fonder des organismes coopératifs.

### Enquêtes

Des enquêteurs et des économistes étudieront soigneusement les raisons pourquoi le coût de la vie est si élevée dans notre région et le Conseil régional saura prendre les moyens qui s'imposent pour remédier au mal constaté.

Toutefois, le Conseil régional croit que des mesures immédiates s'imposent. Il négociera avec les marchands des ententes sur les prix de vente. Le Conseil régional soutient que les marchands ont droit à des profits raisonnables qui leur permettent de vivre convenablement. Il prétend qu'on pourra remédier dans une certaine mesure au coût élevé de la vie dans la région en encourageant l'achat au comptant, en abolissant les livraisons inutiles à domicile et les commandes par téléphone, en somme en échelonnant sur tou-

te la semaine les achats dans les magasins.

### Ils veulent négocier

Déjà, des marchands ont demandé au Conseil régional de négocier immédiatement avec eux. D'ici quelques jours, des assemblées seront tenues dans différentes localités de la région pour faire connaître aux membres le résultat des entrevues qu'il aura avec les marchands.

Toutes les ménagères des villes de Chicoutimi, Arvida, Jonquière et Kénogami sont invitées à s'enrôler dans le Syndicat du Bien-Etre Economique pour faire la guerre aux prix élevés.

## A Chicoutimi

# Que fera l'A.P.I. devant ce cas typique?

La Convention collective de travail entre le Syndicat national des Ateliers mécaniques et Garages de Chicoutimi, section Emile Couture et les Ateliers Emile Couture Ltée a expiré le 26 août dernier.

Le Syndicat, dans les délais prévus par la convention, a proposé plusieurs amendements pour le renouvellement de sa convention. Le Syndicat désire une semaine de travail plus courte, une augmentation de salaire, des fêtes chômées et payées et une amélioration dans la clause de vacances.

Le 13 septembre, les représentants du syndicat ont rencontré la partie patronale représentée par son président, M. Lionel Couture, et l'avisur technique de l'A.P.I., M. Arthur Matteau. La partie patronale n'a fait aucune contre-proposition aux demandes syndicales; c'est pourquoi le syndicat a immédiatement demandé l'intervention du ministère du Travail.

La convention qui vient d'expirer est une des pires conventions qu'on puisse imaginer. Les employés doivent travailler 52 heures par semaine alors que 78% des travailleurs dans tout le Canada font moins de 48 heures par semaine. Les employés des Ateliers Emile Couture de Chicoutimi doivent travailler 52 heures par semaine pour faire vivre leur famille, alors que les salaires pour les machinistes, classe 1, reçoivent, d'après la convention, \$1.00 de l'heure.

Aucune fête chômée et payée n'est prévue dans la convention alors que, suivant la Gazette du Travail de février 1953, où 564 conventions sont mentionnées, couvrant 543,000 travailleurs, 86% de tous ces travailleurs ont 4 à 8 fêtes chômées et payées.

Dans le domaine des vacances, la loi oblige tout employeur à accorder une semaine de vacances après un an de service. Cette clause est évidemment dans la convention chez Emile Couture, c'est un minimum. Mais il faut dix ans de services continus aux Ateliers Emile Couture pour avoir droit à deux semaines de vacances. On relève, dans la Gazette du Travail du mois d'août 1952, que dans des établissements industriels employant près de 1 million de travailleurs d'usines, 87% bénéficient de deux semaines de vacances après 5 ans de service.

Ces quelques remarques prouvent facilement que les Ateliers Emile Couture Ltée de Chicoutimi doivent accorder des modifications dans la convention collective de travail qu'ils ont avec leurs employés. Ces patrons sont affiliés à l'A.P.I. et il sera intéressant d'assister aux prochaines séances de conciliation et d'arbitrage pour savoir de quelle façon cette centrale patronale pourra expliquer au conciliateur et aux membres du tribunal d'arbitrage les refus de la Compagnie d'accéder aux modestes demandes du Syndicat.



La maison Dupuis distribuait la semaine dernière à ses employés un petit feuillet qui portait le texte suivant:

*Combien de fois avez-vous entendu un employé parler en mal de la compagnie pour laquelle il travaille? Lorsque vous entendez quelqu'un parler ainsi, que pensez-vous?*

*Premièrement, vous pensez que cette compagnie ne peut pas être très bonne... ensuite, si cette compagnie n'est pas bonne, ses produits ou ses services ne peuvent pas être satisfaisants. De ces pensées résulte une diminution dans les ventes de cette compagnie, avec le résultat que les situations détenues par les employés de cette compagnie ne sont pas très stables. Ceux-là même qui ont commencé à circuler (sic) les idées défavorables à leur employeur sont les premiers à en souffrir.*

Jusque là, on veut bien, en notant toutefois que c'est un peu équivoque et que certaines compagnies de notre connaissance ont fait des affaires d'or "sur le dos" de leurs ouvriers, c'est-à-dire en les exploitant sans merci dans le but de procurer "à meilleur prix" des produits "satisfaisants" pour les clients et pour les profits... Mais passons. C'est dans la seconde partie que le texte se gâte vraiment:

*Alors, si vous avez un juste grief à l'égard de la compagnie pour laquelle vous travaillez, parlez-en à votre supérieur et réglez la question dans l'enceinte de l'organisation qui vous emploie.*

*Lorsque vos griefs ont été discutés et que vous en êtes venus à une entente, il est simplement logique de parler en bien de ceux qui vous emploient. — J.E.B.*

*Parlez-en à votre supérieur... Est-ce à dire qu'il faille procéder directement avec le personnel de la maison, sans passer par le syndicat dont il est stipulé dans la récente convention qu'il a droit de regard dans le règlement des griefs?*

*Dans l'enceinte de l'organisation qui vous emploie... Est-ce à dire que le syndicat est un élément étranger?*

Il nous semble qu'après tant d'événements pas si heureux et pas tellement anciens, la maison Dupuis devrait choisir des expressions plus précises, plus prudentes. Que vise-t-on, en effet, avec ces formules entortillées? Ignorer le syndicat pour traiter directement avec les employés comme individus? Si oui, la maison devrait se sentir coupable. Sinon, devons-nous comprendre que la direction est à ce point inconsciente de l'esprit syndical qu'elle emploie innocemment des termes aussi équivoques? Ce serait alors de l'inconscience coupable.

Rédacteur en chef :  
ANDRE ROY  
Publiciste  
ROGER MCGINNIS

Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny,  
Montréal — FA. 3694  
Abonnement : Un an, \$1.50;  
le numéro, 5 cents.

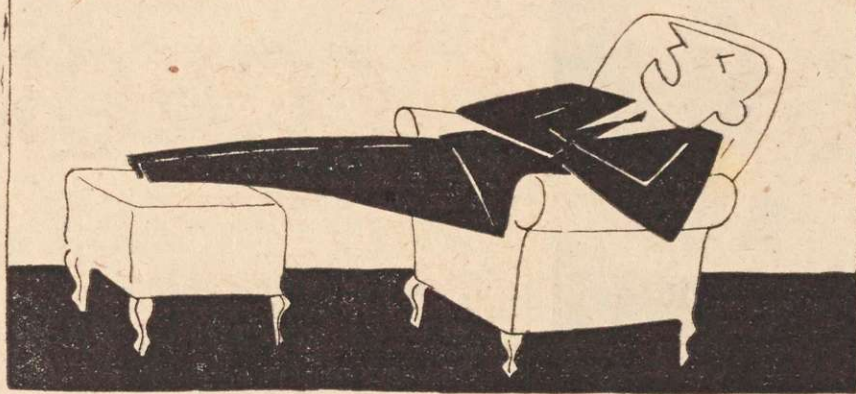
Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.  
Ministre des Postes, Ottawa.

# TRAVAIL ET FOYER



...qu'est-ce que font les pères de famille ?

Tandis que les commerçants s'occupent de nos loisirs...



## ON NOUS INVITE A

# L'EXAMEN de CONSCIENCE des PARENTS

Il est toujours pénible d'entreprendre un examen de conscience. Ça demande à ceux qui se l'imposent un effort de volonté, doublé d'un acte d'humilité. Quand il s'agit d'éducation, c'est un peu la même chose. C'est sans doute pourquoi peu de foyers l'adoptent et le considèrent comme pratique habituelle dans leur vie.

Il est onéreux de s'avouer coupable, d'admettre qu'on s'est trompé en punissant injustement, par exemple. Mais, il est préférable de s'interroger et de l'admettre que de laisser couler l'eau sous le pont sans tenir compte des répercussions de notre attitude chez nos enfants.

Trop souvent, nous adoptons soit une attitude de faiblesse, de mollesse, calmant nos quelques remords à la pensée que "jeunesse se passera", soit l'attitude contraire, celle d'incompréhension devant tous problèmes posés par les jeunes.

Le juste milieu est difficile à atteindre, voire impossible, car nous ne sommes pas des saints.

Devant les nombreux problèmes que posent le bébé et l'adolescent, il est essentiel de nous arrêter quelques fois avec nos maris et de nous interroger sur l'attitude que nous prenons vis-à-vis ces problèmes. D'abord, en avons-nous une ? Ensuite, est-elle juste ou fautive ?

Notre manière d'éduquer est toute différente d'après notre conception de la vie. La mère qui veut d'abord que son fils réussisse dans la vie, c'est à dire gagne beaucoup d'argent plus tard, qui considère comme idéal ce but à atteindre, et le fait de passer au premier plan dans ses préoccupations, éduquera son enfant bien différemment de celle qui cherche d'abord à former un caractère, un cœur, un homme, sans se préoccuper de ce qu'il devienne plus tard riche ou pauvre.

Voici, un interrogatoire tiré de "Rajeunir l'examen de conscience" de L.-G. Lebrét et T.-H. Suvet (1).

Chaque phrase érigée en sentence, qu'elle soit négative ou positive, offre matière à interrogation et à réflexion. Pour des parents qui sont consciencieux que leurs enfants ne s'élèveront pas tout seuls,

mais qu'ils devront eux, les aider, les guider et cela avec compréhension et tact. Cet examen de conscience est plus que profitable, il est essentiel.

Renée G.

- Considérer les enfants surtout comme une charge.
- Refuser les enfants par crainte de diminuer son niveau de vie.
- Avoir l'orgueil de la famille nombreuse.
- Devenant maman, n'avoir aucune connaissance de la puériculture.
- Faire de l'enfant une poupée ou un objet perfectionné.
- Croire qu'il suffit d'élever ses enfants comme on l'a été soi-même.
- Penser que l'éducation est l'affaire du père ou au contraire, considérer comme négligeable son rôle en la matière.
- Ne pas considérer que l'éducation, c'est avant tout l'exemple; envoyer ses enfants à la messe et rester à la maison.
- Donner à ses enfants l'exemple de l'égoïsme.
- Etre pour eux une cause de scandale.
- Les tromper pour éluder leurs questions.
- Les laisser accomplir tous leurs caprices.
- Ne leur laisser aucune initiative.
- Croire que le devoir essentiel des parents est d'assurer la sécurité matérielle des enfants.
- Ne pas accepter la vie dure pour eux.
- Ne pas les y habituer.
- Ne pas se soucier de leurs fréquentations, leurs lectures; les amener ou les envoyer au cinéma voir n'importe quel film.

Ne pas veiller à l'initiation sexuelle ou la fausser.

Réprimander l'enfant parce qu'il a été désintéressé ou généreux.

Punir un enfant en raison des dégâts matériels plutôt que selon sa responsabilité.

Crier quand il ne faudrait pas; ne pas élever la voix quand il le faudrait.

Etre des parents "gâteaux".

Ne pas les habituer dès leur plus jeune âge à rendre service.

Ne pas donner à ses enfants le sens de l'effort, de l'entraide et des plaisirs peu coûteux.

Ne pas ouvrir largement sa maison aux enfants amis en songeant que cette gaieté est préférable à la richesse du cadre ou des réceptions.

Ne pas entraîner l'enfant à former et à exercer sa volonté par des actes positifs.

Ne pas lui demander un certain héroïsme et un certain ascétisme à sa mesure.

Chercher à obtenir le plus grand succès à l'examen non à former des hommes.

Ne faire appel qu'à l'égoïsme de l'enfant ou de l'adolescent.

Ne pas l'ouvrir aux malheureux, ni au monde, ni à Dieu.

Ne pas tourner patiemment l'enfant vers les autres, ni obstinément vers le bien commun.

Lui enseigner un monde théorique, irréel.

Ne pas lui faire découvrir la joie de servir.

Ne pas lui donner l'ambition de pouvoir servir un jour avec compétence.

Ne pas tenir compte des santé, des tempéraments, des besoins, des caractères, des aptitudes.

Corriger brutalement quand il s'agirait de faire comprendre.

Ne pas vouloir admettre parfois qu'on a eu tort et qu'on s'est trompé en punissant injustement.

Attacher l'enfant à soi plutôt que l'orienter vers les autres. Craindre à l'excès pour lui l'épreuve et la croix. Se décourager; oublier l'action de Dieu.

## Faut-il s'ennuyer en famille?

La L.O.C. nous propose cette semaine un thème de réflexion à la fois riche et triste : les loisirs de la famille ouvrière.

C'est un thème riche parce qu'il est facile d'imaginer ce que pourraient être des loisirs familiaux, pour des gens qui auraient la chance et se donneraient la peine de les organiser. Je dis bien : qui auraient la chance, car le problème des loisirs est intimement lié à celui du logement. On ne peut demander à personne d'organiser pour une famille normale des loisirs sains dans un quatre pièces... Le père souhaite vaguement que les "grands enfants" restent à la maison avec leurs amis. Mais il faut l'entendre gémir quand ils l'empêchent de s'endormir. Et peut-on demander à des "jeunesses" de se coucher à dix heures ?

Ce problème est lié aussi aux centres d'amusement. Je connais à Montréal un centre de loisirs, un seul, où parents et enfants peuvent se rendre ensemble et profiter ensemble de la piscine, des salles de sport, des fêtes organisées. Et ce centre n'est pas canadien français. La plupart des autres sont réservés ou bien à la jeunesse, ou bien aux adultes; ils sont "spécialisés".

Et c'est en ce sens que le thème de la L.O.C. est triste. Il nous fait constater que nous n'avons jamais envisagé les loisirs dans la perspective familiale. Chacun va de son côté... parce que tout est organisé ainsi. Et loisirs familiaux ne veulent pas dire nécessairement, loisirs à la maison. Pourquoi la famille ne se retrouverait-elle toujours qu'entre les quatre murs du logis ?

La vérité, c'est que nous n'avons jamais songé très sérieusement au problème des loisirs. Nous sommes portés à croire que nos enfants, quand nous les avons nourris et éduqués, c'est-à-dire envoyés à l'école, ne dépendent que d'eux-mêmes pour tout le reste de leur activité.

Tandis que les impresarii, matchmakers, entrepreneurs en spectacles et en gamelands passent leur journée entière à inventer les moyens d'attirer la clientèle, nous restons passifs. Le résultat est fatal : ce sont les impresarii, matchmakers et autres entrepreneurs qui héritent de nos enfants, qui héritent même de nous, à nos heures de loisirs. Et la famille, là-dedans ? Elle compte pour zéro.

Qu'un mouvement comme la L.O.C. nous pose le problème, ce n'est pas suffisant. Elle amorce aussi des solutions auxquelles les syndiqués seront heureux de collaborer.

G. P.

## LA CHAMBRE de débarras

Les journées ensoleillées d'automne sont tellement belles, qu'il me semble chaque fois que c'est le dernier beau jour avant l'hiver. Il faut vite en profiter pour laver les lainages, les couvertures, les fenêtres doubles. Mais il faut aussi en profiter pour emmagasiner du soleil et de la bonne humeur avant de s'installer dans la grisaille et le froid. N'ayez donc pas de remords, bonnes ménagères, et prenez quelques heures dans l'après-midi pour sortir avec vos petits. Ça leur fait tellement de bien, et à vous aussi !

\* \* \*

J'entendais l'autre jour à la radio une entrevue de Marcelle Bantine avec Mme Jeanne Benoit, une experte en art culinaire. Selon Mme Benoit, le principal secret d'un bon café est de se servir d'eau fraîche et d'utiliser des récipients bien lavés. Assez simple, n'est-ce pas ?

\* \* \*

Mon dentiste me confiait l'autre jour que s'il est important pour une femme enceinte de faire examiner ses dents pendant la grossesse, il est encore plus important de retourner chez le dentiste environ un mois après la naissance du bébé.

\* \* \*

Nous redoutons toujours le moment de présenter un verre à nos bébés pour qu'ils boivent sans aide. C'est évident qu'ils feront des dégâts. Pourquoi ne pas profiter du moment où ils sont dans leur bain ? S'ils renversent de l'eau ou du lait, ça n'aura pas grande importance...

\* \* \*

Dans les villes, nous vivons à côté de nos voisins sans presque les connaître, et sans "nous en servir", si je puis m'exprimer ainsi. Lorsque deux mamans sont obligées de sortir avec leurs jeunes enfants parce qu'il n'y a pas d'espace où ceux-ci peuvent jouer sans surveillance, pourquoi les mamans n'alterneraient-elles pas leurs jours de sortie, de sorte que l'une des deux pourrait travailler en paix à la maison ?

\* \* \*

Il y a de nombreux exemples de cette sorte d'entraide chez nos voisins américains. Des jeunes femmes s'organisent entre elles pour former une garderie maternelle où elles vont prendre soin des petits chacune leur tour. Il peut arriver qu'une jeune femme n'ait qu'un avant-midi sur cinq à fournir aux enfants, et que tout le reste de la semaine elle puisse travailler sans s'inquiéter de ses petits.

\* \* \*

Pour les enfants qui reviennent affamés de l'école, un goûter nourrissant peut être formé de carottes crues, de pommes, de bonnes "beurrées" de mélasse ou de beurre de peanut.

\* \* \*

Parmi les desserts en boîtes qui sont assez économiques, on peut acheter la compote aux pommes, que les anglais nomment "apple sauce", les ananas en purée et les salades aux fruits. On peut étirer la salade aux fruits en y ajoutant des pommes et des oranges.

Jeanne DANSEREAU

(1) "Rajeunir l'examen de conscience", des Pères Lebrét et Suvet, en vente aux Editions Ouvrières, 1019, rue St-Denis, Montréal.

# **UN MESSAGE**

---

*à tous les officiers, militants  
et membres de la C. T. C. C.  
sans exception*

**PAR DÉCISION du CONGRÈS**

---

l'abonnement au TRAVAIL sera obligatoire à compter du 1er juin prochain. Cela veut dire, si rien ne change jusque là, que 60,000 membres devront s'abonner d'un seul coup.

## **SI CELA SE PRODUIT**

---

le système d'adressage du journal fera sûrement une indigestion aigüe . . . et personne ne sera servi convenablement.

## **LA SOLUTION?**

---

Que dès maintenant, les quelque 350 syndicats non encore abonnés commencent à y songer et que chaque officier, chaque militant, chaque membre fasse dans ce sens

# **SA PETITE PART!**



La fête ouvrière de Victoriaville, dont nous parlons en première page, s'est terminée par un banquet. On voit ici la table d'honneur, où l'on reconnaît Gérard Picard, Emilien René, le pro-maire de Victoriaville, M. C.-E. Boutet, Madame Picard, M. l'abbé Antonio Parenteau, aumônier, ainsi que Mme René. Au premier plan, MM. G.-E. Gagné et A. Béliveau, agents d'affaires.

## LE PROBLÈME OUVRIER

### Pour la fête du Christ-Roi

La fête du Christ-Roi est l'occasion toute désignée pour dire à Dieu notre amour et notre filial attachement.

Que le Christ-Roi, premier grand ouvrier, (ouvrier lui-même) règne sur nos usines, nos ateliers, nos industries.

Que le Christ-Roi règne sur notre pays, notre province, notre ville.

Qu'il règne sur nos foyers, sur nos cœurs, sur nos âmes, sur nos corps.

"Que son règne arrive

"Que sa volonté soit faite".

Il est venu fonder son royaume sur terre, et Il n'a qu'un désir, que son royaume couvre l'univers entier.

Il a allumé le feu de la charité.

Il a établi le règne de la justice.

Il ne souhaitait pas la paix . . . Il donnait la paix à ceux qui voulaient la recevoir.

Sa venue a été proclamée par les anges: "Gloire à Dieu, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté".

Amis travailleurs, tu es pour la gloire de Dieu, en principe.

J'espère que, du moins en principe, tu n'es pas contre Dieu.

Eh non! par principe, tu récites ta prière matin et soir et tu dis (yeux fermés et mains jointes): "Que votre règne arrive, que votre volonté soit faite . . ."

En principe, c'est beau! Mais, mon cher ami, sais-tu que l'enfer est ponté de gens à deux principes.

Le Maître enseignait la doctrine, mais il ajoutait: "Faites ça et vous vivrez".

Faites ça, c'est la pratique.

Et il faut absolument faire ça, pour avoir la vie éternelle.

Les principes de la doctrine . . . c'est aimable, c'est aisé, c'est plaisant, c'est facile; c'est pour l'intelligence.

La pratique, plus fatigante, plus ennuyeuse, plus encombrante, demande du sacrifice; c'est pour la volonté.

Cher ami, es-tu patron? Es-tu ouvrier?

Peu importe! Tu es fils du même Dieu, frère d'une même famille.

Tu paraîtras devant le même Juge, alors: mêmes principes, même pratique, même jugement, même sentence.

En principe, tu veux que le Christ règne; mais en pratique, que fais-tu pour établir et agrandir son royaume?

En principe, tu sais que le travail est méritoire; en pratique, le fais-tu à la bouche ou à la diable?

Tu admets, en principe, que tu dois gagner ton pain à la sueur de ton front; en pratique, travailles-tu pour le contremaître ou pour Dieu?

En principe: "Il faut porter sa croix" . . . En pratique: blasphèmes-tu sous le joug de la souffrance, de la contrariété et de l'épreuve?

Tu es pour la justice . . . Cette justice coule-t-elle dans tes veines, intimement mêlée à tout ton être, dans tout ce que tu fais?

En principe: tous les hommes doivent s'entraider à porter leur fardeau; en pratique, fais-tu trébucher tes compagnons par la médisance, la calomnie ou la jalousie?

En principe, tu fais la juste part aux oeuvres de charité, "mirobolant, très majestueux"; mais les salaires dûs en stricte justice à tes ouvriers, en pratique? . . . (c'est trop vil . . . trop abject).

En principe, tu admires la doctrine sociale de l'Eglise, proclamée par Léon XIII, Pie X, Pie XI, Pie XII, (ils demeurent à Rome, loin de nous). Mais aimes-tu autant ton syndicat, la C.T.C.C.; préfères-tu le Comité de boutique (avec boîte de cigares, bonus, arbres de Noël, montre en or . . . pour ceux qui crieront trop fort) au syndicat bien organisé, qui permettrait à tes ouvriers de te rencontrer honnêtement, et légalement, sur un terrain d'égalité?

N'aimes-tu pas à crier au communisme lorsque tu te sens coïncé par de justes revendications?

Cher ami, le chapeau ne te va pas? Chante, dimanche: "O Jésus, doux et humble de coeur, change mon coeur en coeur d'apôtre".

Cher ami, le chapeau te va-t-il? Tu chanteras: "O Jésus, doux et humble de coeur, change mon coeur avec le vôtre".

Chers amis, nous avons fait ensemble un examen de conscience, n'en parlons à personne, allons tous ensemble à l'église demander au Christ-Roi qu'il nous bénisse et qu'il règne sur notre société.

### Fête ouvrière

(Suite de la page 1)

ment est réglé et ceci en dépit de toutes les déclarations faites par nos gouvernements. Que les autorités municipales, provinciales ou fédérales ne croient pas avoir rempli leur devoir. Trop d'ouvriers ne sont pas encore logés convenablement. Il y aurait plusieurs moyens d'améliorer le système actuel, soit pour ce qui a trait au versement initial ou au nombre d'années sur lesquelles doit s'échelonner le remboursement, soit pour le cas des intérêts. Il faut que l'on songe, et très sérieusement, à l'établissement d'un crédit urbain. Nous ne demandons pas que les gouvernements construisent les demeures, mais qu'ils établissent une législation efficace, offrant à ceux qui veulent se construire, les moyens de le faire.

Nous désirons souligner les noms des officiers de la coopérative qui ont facilité l'expansion du mouvement d'une véritable paroisse ouvrière: MM. Emile Hamel, président; Arthur Cloutier, vice-président; J.-P. Provencher, secrétaire; André Gaudreault, Ludger Pépin, Ed. Massé, Gérard Dallaire.

Nous devons malheureusement constater que les journaux, bien que commentant très longuement la bénédiction de l'hôtel de ville et le discours du premier ministre qui avait lieu au même endroit la même journée, n'ont pas cru bon de souligner cette fête ouvrière.

### Gérard Picard...

(Suite de la page 4)

etc. Tous ces travailleurs font partie de syndicats entièrement canadiens. Qu'attend-il pour les mettre en demeure de former des unions internationales ou de s'en aller? C'est là où conduit son raisonnement. Le président du Conseil du Travail de Montréal semble également avoir oublié que dans la centrale syndicale canadienne dont il fait partie, le Congrès canadien du Travail (CCT), il y a un peu plus de cent mille travailleurs dont les syndicats n'ont aucune affiliation américaine. Enfin, si l'on tire une conclusion logique de la proposition du président du Conseil du Travail de Montréal (CCT-CIO), il ne reste plus, pour tous les travailleurs du globe terrestre, qu'à former une seule et formidable union ouvrière mondiale, à direction unique, et sans se laisser arrêter, selon sa propre expression, "par aucune frontière

# NEWS DIGEST

**JOINT CONFERENCE PROPOSED** — Rene Gosselin, president of the Textile Federation (CCCL) advocated the necessity for a joint conference between the three Textile unions (CCCL-AFL-CIO). We should sit together, Gosselin said, in order to plan our action for the following months. What we need is a united front if we want to get what we have been asking for: a thorough investigation of the so-called "textile crisis" by a federal commissions.

**LINESMEN STILL AT IT** — Certification was refused recently by the Labor Relations Board to several hundred linesmen employed by the Quebec Hydro Commission and its subsidiaries, on the ground that they were not covered by existing labor law. Does this mean, asked the linesmen at a recent meeting, that we could strike at any time? The answer was yes. Thus informed, the linesmen decided to complete their organization and to get an agreement signed. They are still at it.

**WHOSE PROFIT?** — "Farm prices are going down" complain the farmers. On the other hand, city buyers (mostly working people) are still faced with the same high prices. Therefore, asks Andre Roy in his editorial, someone is pocketing profits somewhere. Would the packers be in a position to explain the situation?

Canada Packers, for instance, has increased its gross profits from \$5,800,000 in 1951 to \$11,800,000 in 1952. If we look at the net profits, we learn that they have increased by 122%. That is why, concludes Roy, workers and farmers should sit around the same table and see what they can do, combining their strength.

**WAIT AND SEE** — Martin Durkin having resigned from President Eisenhower's government, a new man was appointed recently to take his place. The newcomer: Paul Mitchell, former industrial-relations Manager for New York Bloomingdale and vice-president of same at an annual salary of \$50,000 dollars. Walter Reuther's comment for the C.I.O.: "Mr. Mitchell enjoys a good reputation among the labor people who have come in contact with him".

**NO CHARITABLE AGENCY** — Sherbrooke civil employees protest against the City's practice of laying off regular employees in order to hire people in need as a result of unemployment.

**NEW PROJECT IN ARVIDA** — Arvida housewives have decided to make good use of the wage increases negotiated by their unionised husbands. They have created an **ECONOMIC WELFARE SYNDICATE** to promote coops, savings and to bring down the cost of living. They planned a general survey of economic conditions in the area, collective bargaining with the store owners and a long term educational campaign among housewives. They preach for cash sales, suppression of useless home deliveries and telephone orders, etc.

**SHOE INDUSTRY** — Employees of La Salle Slipper (Montreal) have just signed a new agreement with their employer with the following gains: union security, seniority clause, grievance procedure, 45 hours week, overtime, 6 paid holidays, pay increases ranging between 10 and 20%. Employees of the Grand Slipper Co. are presenting their demands this week, including a 7% pay raise over the actual wages, 2 additional holidays, health-benefit plan, etc.

raciale, nationale ou religieuse". Que ne prend-il la tête du mouvement? Il rencontrera bien quelques obstacles, mais ceux qui ne partageront pas ses vues pourront toujours être mis en demeure de se rétracter. Cette formule a si bien réussi à date".

GERARD PICARD,



### Roger McGinnis

se tient à la disposition de tous les syndicats pour l'abonnement au journal. Une lettre, un coup de téléphone et il se rendra à votre assemblée.

Songez-y!